

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 décembre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1592)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 281

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 13

À la deuxième phrase de l'alinéa 123, substituer aux mots :

« lui est mis à »

les mots :

« est mis à sa ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.